

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 6 555 250
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT AU 350, RUE JOLY

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 2 avril 2024 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet :

- de réduire de 7,5 mètres à 3,5 mètres la marge latérale gauche minimale du bâtiment projeté;
 - de réduire de 7,5 mètres à 5,15 mètres la marge latérale droite minimale du bâtiment projeté;
 - de réduire de 10 mètres à 8,65 mètres la marge latérale totale minimale du bâtiment projeté;
- le tout pouvant être assujéti à certaines conditions.

La Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 2 avril 2024 à 16h30 :

Téléphone : 311

Courriel : accueil-permis@drummondville.ca



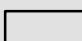
DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 15 mars 2024.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière



350, rue Joly

Légende

-  terrain visé
-  zonage
-  Lot



Orthophoto 2023

Échelle: 1:1 500